Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 35 (1998)

**Heft:** 1354

**Artikel:** Une étape vers la 11e révision de l'AVS

Autor: Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1010188

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Une étape vers la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS

OUVENT LE CALENDRIER des votations bouscule la chronologie politique, brouillant la perception des enjeux.

Ainsi le 27 septembre prochain, nous nous prononcerons sur l'initiative syndicale fixant à 62 ans l'âge de la retraite des femmes. Mais, direz-vous, cette demande reflète la situation actuelle. Certes, mais la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS, approuvée par le peuple en 1995, doit conduire à élever cette limite à 64 ans dès 2005. Oui mais, ajouterez-vous, le projet de 11e révision, envoyé ces jours en consultation, prévoit la retraite à 65 ans pour

toutes et tous, avec possibilité de quitter la vie active dès 62 ans certaines sous conditions. Alors pourquoi ce scrutin dont l'enjeu paraît d'emblée dépassé?

C'est que nous

sommes en pleine guerre de position. Rappel. La

10<sup>e</sup> révision a apporté des améliorations substantielles, en particulier pour les femmes: revalorisation des basses rentes, rente indépendante de l'état-civil (splitting), bonus éducatif et social notamment. Au dernier moment et contre l'avis du Conseil fédéral, la majorité du Parlement a cru bon d'introduire cette augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes, histoire de faire payer à ces dernières les avantages qu'elle avait péniblement consentis.

C'est alors que l'USS et la di-

rection socialiste se fourvoyèrent en lançant le référendum. La base militante et le souverain ne les suivirent pas, préférant engranger les bénéfices immédiats de la révision plutôt que de risquer de tout perdre. Restait alors l'initiative populaire, dite de rattrapage, pour épurer la 10<sup>e</sup> révision de son défaut majeur, une idée que nous avions contribué à lancer (DP 1173): la question de l'âge de la retraite doit se régler dans le cadre d'une solution plus flexible qui tienne compte des besoins et des vœux différenciés de la population.

Cette initiative tactique est-elle

aujourd'hui dépassée? Certes elle ne répond pas au principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes et exclut la souplesse qu'exige la diversité des situations professionnelles et personnelles. Mais elle n'a qu'un ca-

ractère provisoire. Elle prépare le terrain à la prochaine révision en tentant de créer un rapport de force favorable à une solution socialement acceptable. Car la nécessaire flexibilisation de l'âge de la retraite ne doit pas rester l'apanage d'une minorité de privilégiés, un luxe que la grande majorité ne pourra s'offrir. Les premières réactions négatives à l'égard du projet de retraite flexible - radicaux, démocratés du centre, patronat montrent bien la nécessité de construire ce rapport de force. JD

La flexibilisation de l'âge de la retraite ne doit pas rester l'apanage d'une minorité de privilégiés, un luxe que la majorité ne

pourra s'offrir

JAA 1002 Lausanne